

Avis au public

Commune de NOVALAISE - Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2020/1 du 6 Janvier 2020, le Maire de la commune de NOVALAISE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de NOVALAISE, représentée par son maire, Monsieur Denis GUILLERMARD et dont le siège administratif est situé à la mairie de NOVALAISE – 139 route du lac – 73470 NOVALAISE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de NOVALAISE approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Bernard CARTANNAZ, fonctionnaire des finances publiques retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de NOVALAISE – 139 route du lac – 73470 NOVALAISE du **28 Janvier 2020 au 28 Février 2020 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Novalaise, salle du conseil municipal, les :

- Samedi 1^{er} février 2020 de : 9H00 à 12h00
- Mercredi 12 février 2020 de : 9H00 à 12H00
- Vendredi 21 février 2020 de : 14H30 à 17H00
- Vendredi 28 février 2020 de : 9H00 à 12H00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.novalaise.fr, rubrique mairie/révision du PLU. Il sera consultable en mairie ainsi que sur le poste informatique installé dans la salle du cadastre, en face du bureau de l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi de : 8H30 à 12H00
- Mercredi de : 13H30 à 17H00
- Jeudi de : 13H30 à 19H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête,
- soit les adresser par courrier postal avec la mention « Objet : PLU » à : Mairie de NOVALAISE, à l'attention de Monsieur Bernard CARTANNAZ, commissaire enquêteur – MAIRIE – 139 route du lac – 73470 NOVALAISE
- soit par courrier électronique à : enquetepublique.novalaise@orange.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté, complété de l'évaluation environnementale et du bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de NOVALAISE et à la préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, sur sa demande adressée à Monsieur le maire et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, communication du dossier d'enquête publique.

A Novalaise, le 6 janvier 2020

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

